DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille dix neuf, le jeudi 10 Octobre à vingt	
Présents	25	heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,	
Absents représentés	8	après convocation légale du mardi 01 octobre 2019, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.	
Absents non représentés			

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, André JAMMOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjoints et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Francis GAUMY, Francis CHATELLIN, Michel PRÉAU, Agustina MONTJOTIN, Alexandre TRINIOL, Alix HIRLEMANN, François NOURRISON, Marie-France MATHIEU, François SAINT-ANDRE, Christine THOMAS, Marie-Christine LEYMARIE, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, François ULRICH.

Absents représentés :

représentée par	M. André JAMMOT
représentée par	M. Damien MARTIN
représenté par	M. Didier CARON
représentée par	M. Jean-Paul CUZIN
représentée par	M. Jean-Pierre COGNERAS
représenté par	M. Alain DUMEIL
représenté par	M. Sébastien MOSTEFA
représenté par	M. François ULRICH
	représentée par représentée par représentée par représenté par représenté par

M. Alexandre TRINIOL a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25/06/2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 25 juin 2019.

01. AVIS PREALABLE A LA DESAFFECTATION D'UNE EMPRISE FONCIERE DU DOMAINE PUBLIC PAR CLERMONT AUVERGNE METROPOLE.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

• **DONNE** un avis favorable à la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole de cette emprise du domaine public située rue Galilée et cadastrée section BO n°432.

02. ACQUISITION PARCELLES CADASTREES SECTION BS N°229 ET BS N°193.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 27 voix Pour et 6 abstentions:

- ANNULE la délibération n°2019.01.06 du 06 février 2019,
- AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées section BS n°193 et BS n°229, appartenant à Mme BARAZZUTI, au prix de 38 500 € (hors frais de notaire),
- **PRECISE** que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune, à savoir notamment les frais de notaire et de géomètre,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

03. RETROCESSION DES BIENS AMORTIS (PARCELLES NON BATIES) EN PORTAGE PAR L'EPF-SMAF.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 27 voix Pour et 6 abstentions:

- **AUTORISE** le rachat à l'EPF-Smaf et par acte notarié des immeubles cadastrées BS n°438 439 444 445 446 447 473 474 475 604 606 (11 parcelles au total),
- ACCEPTE les modalités de paiement exposées ci-dessus,

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

04. RETROCESSION DES BIENS AMORTIS (PARCELLES BATIES) EN PORTAGE PAR L'EPF-SMAF.

M. CHATELLIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 27 voix Pour et 6 abstentions:

- **AUTORISE** le rachat à l'EPF-Smaf et par acte notarié des parcelles cadastrées BS n°138 143 185 186 187 188 190 191 (lots 1, 2 et 3) 194 197 200 202 212 241 351 355 (lots 1, 2 et 3) 356 (lots 1 et 2) 357 358 359 360 362 (lots 1 et 2) 374 (lot 2) 375 411 412 413 415 416 425 426 429 (lot 1) 435 437 451 (lots 1 et 2) 452 453 454 455 456 457 458 (lots 1 et 2) 460 462 463 471 472 484 485 et 486 (50 parcelles au total),
- ACCEPTE les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

05. DECISION MODIFICATIVE N°2. BUDGET PRINCIPAL 2019.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 9 voix Contre:

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 du budget principal 2019 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0€	10 966 450.86 €
Investissement	59 775 €	3 920 364.33 €

<u>06. REAMENAGEMENT DE LA DETTE. GARANTIE D'EMPRUNT LOGIDOME ET CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION.</u>

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **APPORTE** sa garantie initialement accordée sur la base du contrat d'origine pour le remboursement des dites Lignes du Prêt Réaménagées.

<u>07. MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE ET LA VILLE DE</u> BEAUMONT. REGULARISATION FICHES SECTORIELLES 2018. FICHES SECTORIELLES 2019.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **APPROUVE** la régularisation des fiches sectorielles 2018, ainsi que les prévisions des fiches sectorielles 2019

<u>08. CONVENTIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT DES PROJETS DE PREPARATION AU RECLASSEMENT.</u>

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 9 Non Participations Au Vote:

- **AUTORISE** M Le Maire ou son représentant à signer autant que de besoin, les deux conventions proposées par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme.

09. CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **AUTORISE** M Le Maire à signer la convention ci-annexée avec Clermont Auvergne Métropole.

10. EXTENSION DU PERIMETRE DE VIDEO-PROTECTION DE LA COMMUNE : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LA POSTE D.O.I.

M. CUZIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 8 voix Contre:

- **AUTORISE** M le Maire à signer la « convention de servitudes pour l'installation d'un dispositif de vidéo protection » avec LA POSTE D.O.I.

11. EXTENSION DU PERIMETRE DE VIDEO-PROTECTION DE LA COMMUNE : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LOGIDOME.

M. CUZIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 8 voix Contre:

- **AUTORISE** M Le Maire à signer la « convention de servitudes pour l'installation d'un dispositif de vidéoprotection » avec LOGIDOME.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 21H35